

Note de service

DESTINATAIRES : À tous les employés du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Bruno Morissette, superviseur stationnement SPAQ
Pierre Jones, conseiller cadre aux services techniques

DATE : Le 1^{er} avril 2021

OBJET : **Rappel – Stationnement motocyclette**

Veuillez prendre note que depuis le 1^{er} avril, les espaces réservés aux motocyclettes sont à nouveau disponibles. Ainsi, ces espaces ont été libérés pour les employés voulant occuper un espace de stationnement avec leur motocyclette dans le cadre de leur travail.

Nous désirons vous rappeler que les détenteurs d'une vignette de stationnement qui désirent occuper un espace de stationnement avec leur motocyclette doivent contacter un des centres de services SPAQ afin que leur motocyclette soit autorisée dans le parc de stationnement du CISSS de la Montérégie-Ouest. Le numéro de vignette, le numéro de plaque d'immatriculation, le modèle, l'année et la couleur seront exigés afin d'octroyer l'autorisation. Cette autorisation doit être renouvelée chaque année.

Centre de services SPAQ
Hôpital du Suroît

Société Parc Auto du Québec
150, rue Thomas, porte 7
Salaberry-de-Valleyfield (Qc) J6T 6C1
450 371-9920, poste 2269

Centre de services SPAQ
Hôpital Anna-Laberge

Société Parc Auto du Québec
200, boulevard Brisebois
Châteauguay (QC) J6K 4W8
450 699-2425, poste 4007

stationnement_vignette.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

Les espaces réservés aux motocyclettes seront à nouveau disponibles pour les automobilistes à compter du 1^{er} novembre seulement.

Nous vous remercions de votre collaboration.

BM et PJ